dus moralement si bas que nous soyons irrémédiablement condamnés à subir l'humiliation d'un pareil régime?

Nous sommes si profondément attristé, dans notre patriotisme de Français, par le langage de M. de Freycinet et le vote de la Chambre, que nous n'avons pas le courage d'insister sur les palinodies de ce ministre des affaires étrangères, ignorant en diplomatie, au point qu'il pourrait prendre, avant de parler, sur la valeur des expressions qu'il emploie, d'utiles leçons de tous les commis de la direction politique.

∴

LE PARLEMENT :

Les affaires d'Egypte entrent dans une nouvelle phase. Une conférence internationale va s'assembler. Avant d'engager les négociations qui devront en préparer la réunion, M. de Freycinet a voulu puiser, dans un vote formel de la Chambre, la confiance et la force dont il avait besoin. Il a obtenu ce vote et, par conséquent, aucune préoccupation parlementaire ne viendra l'entraver. Les applaudissements de son auditoire lui ont appris, hier, que le Parlement français ne veut pas d'aventures. Mais on lui a rappelé, et il se souviendra sans aucun doute, que la France ne participe pas à la conférence dans les mêmes conditions que les autres grandes puissances, qu'elle a des intérêts spéciaux et graves à sauvegarder en Afrique, que la question égyptienne doit être traitée par elle tout autrement que la question des frontières de Grèce ou celle de la navigation du Danube.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 1er juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

LA REFORME DU CODE CRIMINEL

Les articles 161 à 171 sont adoptés.

L'article 175 est adopté avec cette modification : « officier de police auxiliaire, au lieu de judiciaire. »

Les articles 176 à 184 sont également adoptés. On passe ensuite au titre IV.

Les articles 185 à 204 sont votés.

M. de Gavardie demande le renvoi de l'article 205 à la commission et le maintien de l'ancienne législation sur ce point délicat.

M. Dauphin combat le maintien de la pratique actuelle réclamé par le précédent orateur, relativement aux dispositions de l'article 205.

M. de Gavardie insiste, en disant que la maxime : *non bis in idem*, serait rendue inapplicable par les dispositions de cet article.

L'article 205 est néanmoins adopté.

Les articles 206 à 212 sont également adoptés.

L'article 213 est réservé pour entendre M. Oscar de Vallée.

La prochaine séance est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 1er juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ELECTION DE M. LANJUINAIS

M. Bizarelli dépose un rapport sur l'élection de M. Lanjuinais.

La discussion en est renvoyée à mardi.

L'INTERPELLATION DELAFOSSE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Delafosse sur la politique du gouvernement en Egypte.

M. Delafosse dit que les derniers évènements ont submergé la diplomatie de M. de Freycinet. De nouvelles explication sont donc nécessaires; quels ont été les moyens employés par le gouvernement pour maintenir la situation prépondérante de la France en Egypte.

On pouvait agir de concert avec l'Angleterre, recourir à une conférence européenne ou provoquer l'intervention de la Turquie. L'accord intime avec l'Angleterre ne peut être qu'un mensonge et une duperie : la mobilité des ministères n'est pas une garantie d'esprit de suite dans les affaires extérieures ; or, nous avons eu, en quelques mois, trois ministres des affaires étrangères ; tous trois ont eu confiance dans l'accord intime avec l'Angleterre et ont fait l'expérience de ce qu'il vaut.

Dès le premier jour, la revendication de la prépondérance française en Egypte provoquait, de la part du gouvernement britannique, une demande d'explication qui se concilie mal avec la prétendue entente anglo-française : toutes les fois qu'on a tenté une action commune en Egypte, il s'est produit de la part de l'Angleterre une action latérale, et, en effet, la France et l'Angleterre n'ont pas en Egypte des intérets communs, mais des intérêts rivaux : si l'on n'y prend garde, la prépondérance française va prochainement disparaître au profit de l'Angleterre.

On a parlé en second lieu du concert européen : mais il est difficile d'admettre que la diplomatie européenne veuille se donner la peine de soutenir l'influence privilégiée de la France en Egypte. En tout cas, l'appel aux puissances est une diminution de cette influence, et elle a pour conséquence nécessaire l'intervention ottomane : c'est ce que le ministre aurait dû prévoir. (Très bien ! à droite).

L'orateur déclare qu'il a toujours été de cet avis, que cette intervention était une nécessité.

En raison de la souveraineté de la Porte, de sa proximité et du refus des autres gouvernements d'intervenir, il eût donc été prudent de s'accomoder dès le principe de cette intervention et de s'efforcer de la faire tourner à notre profit.

La sécurité de notre situation en Afrique est solidaire de nos bonnes relations avec la Porte. L'hostilité de la Porte est la ruine de notre influnce en Afrique et en Orient.

Cette politique amicale avec la Porte est dans la tradition française, et si on l'avait suivie, ce ne seraient point des ennemis, mais bien des Français qui réorganiseraient l'armée et l'administration de la Turquie.

C'est la politique contraire, la politique hostile à la Turquie qui a prévalu dans notre gouvernement. En a-t-on prévu les conséquences ?

Il y a quelques jours, le ministre déclarait fièrement qu'il ne souffrirait aucune intervention turque. Or, cette intervention est admise, sollicitée même aujourd'hui. Que peut-on penser de pareilles tergiversations. Le gouvernement a envoyé, sans en prévenir la Chambre, une escadre à Alexandrie. (Bruit à gauche). Dans quel but ? Est-ce pour soutenir le khédive contre ses ministres ? En ce cas l'échec a été complet, car Arabi-Pacha est aujourd'hui un véritable dictateur et réclame le rappel de l'escadre et du consul français. Ce n'est pas seulement l'intérêt, c'est l'honneur français qui est atteint. (Mouvements divers.) L'escadre était-elle dirigée contre la Turquie? En tout cas, la déconvenue est complète et la Turquie va s'installer en Egypte sans qu'on sache comment elle en sortira.

C'est une force d'impulsion considérable que l'on donne à l'islamisme en Afrique.

L'orateur espère que le ministre voudra bien faire connaître la politique qu'il se propose de suivre. Il est douteux, toutefois, que l'on puisse reparer les fautes causées par l'imprévoyance et l'impéritie du gouvernement. (Très bien! très bien ! à droite.)

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet ministre des affaires étrangères, dit que la politique du gouvernement a été conforme à ses dernières déclarations. Le gouvernement avait affirmé qu'il garantirait la situation et l'indépendance de l'Egypte, il s'était engagé a se servir de l'alliance anglaise d'abord, ensuite du concert européen. A-t-on jamais contesté la réalité, la sincérité de cette alliance comme on vient de le faire avec beaucoup de témérité ? (Très bien ! très bien !)

On doit espérer que les paroles du précédent orateur ne laisseront après elles aucune impression. Comment peut-on contester au gouvernement le droit d'envoyer des navires en Egypte pour défendre la sécurité de nos nationaux. (Très bien !) Le gouvernement aurait été coupable, en présence de périls imminents, s'il n'avait pris les mesures qu'on lui reproche d'une façon si inattendue. (Nouvelle et vive approbation.) Cette démonstration a prouvé l'union de la France et de l'Angleterre ; elle a eu une grande portée politique et internationale.

L'appel au concert européen est la conséquence logique de la politique du gouvernement ; les questions qui peuvent surgir en Egypte sont de plusieurs espèces.

Il y a les questions spéciales qui intéressent la France seule, il y a celles qui intéressent l'Europe toute entière. Ces questions, la France ne peut avoir la folle pensée de les résoudre seule. (Applaudissements.) La Turquie ne pouvait régler les questions a elle seule.

Toutes les fois que l'Orient a été troublé, l'Europe est intervenue.

Les traditions de la diplomatie européenne ne permettaient pas de faire de la question égyptienne une question française ; c'est dans le concert européen qu'est la garantie de la solution pacifique qu'on doit rechercher, toute autre politique conduirait aux aventures. (Applaudissements.) Le gouvernement ne s'y laissera pas entraîner, quoi qu'on fasse pour l'y pousser. (Réclamations à droite.)

M. de Baudry d'Asson, qui interompt avec insistance, est rappelé à l'ordre.

M. de Freycinet affirme de nouveau que le gouvernement tout entier, sans exception, ne se fera jamais le serviteur d'une politique aventureuse ; la condition de cette politique prudente est la consultation européenne à laquelle sera appelée la Turquie. Jamais le gouvernement ne souscrira à une intervention militaire française en Egypte. (Très-bien !)

Ce moyen est absolument exclu des intentions du gouvernement. (Nouvelle et vive approbation.)

M. Gambetta demande ce que le gouvernement dira au congrès s'il n'est pas écouté. (Mouvement.)

M. de Freycinet ajoute que si quelqu'un croit que la politique de la France soit d'aller en Egypte faire une expédition militaire, c'est à la Chambre à prononcer entre les deux politiques. (Applaudissements au centre. — Bruit.)

L'orateur indiquera au besoin les considérations d'ordre supérieur qui empêchent le gouvernement de se rallier à une autre politique que celle qu'il a suivie jusqu'à présent. (Très bien !)

DISCOURS DE M. DE COLBERT-LAPLACE

M. de Colbert-Laplace dit qu'un congrès suppose des instructions préalables, or M. le ministre n'a pas dit si nos commissaires recevraient pour mission de se maintenir dans le sillage anglais ou d'adopter une autre ligne de conduite. (Bruit.)

La France et l'Angleterre ont en Egypte des intérêts différents, mais équivalents ; cette divergence d'intérêts ne permet pas d'arriver à une action commune. Nos nationaux en Egypte n'ont besoin que du droit commun assuré par un gouvernement régulier, tandis que l'Angleterre a pour but d'y exercer l'hégémonie. c'est avec la Turquie que notre politique traditionnelle nous commande l'entente cordiale. S'il y a là quelques danger du côté de l'islam, il ne fallait pas supprimer la barrière de la Tunisie, mais jamais on a entendu le gouvernement déclarer qu'en aucun cas il ne tirerait l'épée.

M. le ministre des affaires étrangères déclare que ce n'est pas là ce qu'il a dit. (Bruit.)

DISCOURS DE M. GAMBETTA

M. Gambetta n'avait pas l'intention d'entrer dans le débat, ne jugeant pas expédient de pousser jusqu'au bout la comparaison entre la politique du cabinet actuel et celle du cabinet précédent.

Mais quand il a entendu dire que, non contente de transférer au concert européen le réglement d'un différent où il n'est question que d'assurer l'exécution des traités, jamais, quelles que fussent les circonstances, jamais la France n'interviendrait... (Applaudissements à droite et à gauche.) Dans une circonstance analogue, Berryer avait dit : Ne parlez pas ainsi, on ne parle pas ainsi de la France. (Nouveau applaudissements sur les mêmes bancs).

RÉPLIQUE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet dit que son discours tout entier proteste contre l'interprétation que l'on vient de lui donner. (Bruit) Il est nécessaire de rétablir la vraie pensée du gouvernement. (Applaudissements à gauche et au centre.) L'orateur n'a jamais dit qu'en aucun cas la France ne serait amenée à intervenir militairement ; ce qu'il a dit et ce qu'il maintient, c'est que le gouvernement n'accepterait pas de trancher isolément par la force la question égyptienne. En entrant dans le concert européen, il accepte les charges qui résulteront des décisions de ce congrès ; il n'a pas dit autre chose. (Applaudissements.)

REPARTIE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta dit que ces paroles, loin de les atténuer, aggravent les précédentes déclarations de M. le président du conseil. En déclarant d'avance qu'on acceptera les résolutions qui sortiront du concert européen, on livre à l'Europe le secret de ses faiblesses ; elle sait désormais qu'il lui suffira d'intimider. (Applaudissements sur divers bancs. — Bruit.)

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot n'apporte dans cette discussion d'autre préoccupation que l'intérêt de la France. Il y a dans les dernières paroles du président du conseil, un mot qui mérite une explication.

Nous allons au Congrès avec le parti pris de ne pas compromettre la France dans une aventure, mais aussi avec le sentiment de ne pas compromettre notre dignité. Le président du conseil a eu raison de dire que l'accord prolongé entre la France et l'Angleterre était la raison du succès des négociations.

Mais la France ne peut pas oublier que depuis 1830 elle a une politique, une situation qui lui sont tracées en Afrique. La France est en Europe la vieille alliée de l'empire ottoman. Si j'ai un regret, c'est qu'a une époque récente nous ne nous soyons pas assez souvenu des ménagements que nous devons garder envers la Porte.

Notre politique à l'égard de la Porte a toujours été la même, dans les jours de prospérité comme dans les jours de malheur (Applaudissements).

Maintenant les évènements pressent ; ils ne s'agit pas de récriminer sur le passé, mais d'aviser le présent.

Je ne dis pas à M. de Freycinet : n'allons pas à la conférence; mais comment irons-nous ? Je serais charmé de savoir que nous n'y allons pas sans conditions, sans garanties. Je voudrais avoir cette assurance que nous ne prenons pas les premiers la responsabilité des décisions que pourra prendre la conférence.

J'aimerais mieux, si nous devons rester seuls, constater que nous sommes isolés en Europe que de nous compromettre dans une politique dont je ne vois pas le but.

Je ne veux pas chercher pourquoi l'accord de la France et de l'Angleterre n'a pas suffi à dénouer la question. L'intervention turque paraît inévitable: ce n'est pas une situation que nous avons créée, il nous la faut subir.

Je considérerais comme une aventure la politique qui nous amènerait contre l'avis de l'Europe et de l'Angleterre, à débarquer nos troupes en Egypte. Allons à la conférence, soit ; mais allons-y les mains libres.

Deuxième réplique de M. de Freycinet.

M. de Freycinet répond qu'il n'est jamais entré dans sa pensée d'entrer dans une conférence sur des bases autres que l'indépendance de l'Egypte garantie par les firmans. C'est la condition *sine qua non*.

Nous n'accepterons aucune solution. L'Europe s'est expliquée a cet égard dès le mois de février. Chacune des puissances a pris pour base le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire le maintien des firmans de 1873 et 1879 reconnus par l'Europe quelles que fussent les éventualités.

La Turquie l'a reconnu la première. La conférence devra chercher les moyens de maintenir ce *statu quo*.

Si le khédive avait été déposé il y a quinze jours, comme il a failli l'être, du même coup le firman de 1873 aurait disparu.

Il faut parer à de telles éventualités, ce sera l'objet de la conférence d'arrêter à l'avance les dispositions qui donneront la certitude qu'on n'ait pas à redouter l'évanouissement des firmans sur lesquelles reposent la constitution et l'indépendance de l'Egypte (Applaudissements.) Si la Turquie devait intervenir, l'intégrité de l'Egypte serait sauvegardée.

M. Gatineau. — Je crois que la discussion est épuisée. Deux politiques viennent d'être exposées à la tribune : celle du cabinet et la politique d'aventures dont le masque est tombé.

M. Gatineau, interrompu, maintient son dire.

M. Gambetta. — Vous pouvez tout maintenir : Tout ce que vous dites est également sérieux.

M. Gatineau. — Votre politique d'aventures conduit à la guerre ; celle du cabinet sauvegarde a la fois notre dignité. (Bruit, interruptions.)

M. Journault. — Si le Congrès est inévitable, je ne suis pas rassuré sur la fermeté de l'attitude que prendra le cabinet. (Bruit. — Beaucoup de députés quittent leurs bancs. — L'orateur poursuit son discours. Les conversations particulières s'engagent).

Le président s'efforce de rétablir le silence.

ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

M. Brisson annonce qu'il a reçu plusieurs ordres du jour dont il donne lecture. L'un est de M. Baudry d'Asson, il soulève une hilarité générale. L'autre, signé de Pieyre et de plusieurs de ses collègues, obtient le même succès. Un troisième, signé de MM. de Carnot, Logerotte et Langlois est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Clémenceau demande l'ordre du jour pur et simple.

Je ne peux pas admettre que l'indépendance de l'Egypte repose sur la tête de certaines personnes ni que nous soyons liés absolument par le firman de 1879. Nous allons à la conférence, non comme les égaux des autres puissances, mais liés par des déclarations apportées à cette tribune.

Je suis venu ici en croyant qu'à la fin de la séance je donnerais un vote de confiance à M. le président du conseil. (Applaudissements).

Ni M. Gambetta ni M. Ribot n'ont conclu. Je veux être eclairé, mais pour laisser à M. de Freycinet sa liberté d'action, je demande à la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple.

M. Delafosse monte à la tribune, mais la clôture est réclamée. Il descend de la tribune.

M. Clémenceau remonte à la tribune : il ne croit pas que l'heure soit bien choisie pour ce débat. (Applaudissements). Si je ne veux pas discuter les actes de la politique extérieure du cabinet. Je ne pourrais le combattre sans paraître approuver la politique du cabinet précédent, ce que je ne saurais faire.

M. Gambetta. — Vous ne pouvez apprécier cette politique que vous ne connaissez pas.

M. Clémenceau. — Je la connais par les articles de la *République française*. (Applaudissements répétés et rires). Nous ne pouvons voter sur une question de personnes ; nous sommes tous ici des patriotes, depuis l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche.

M. de Freycinet. — Je ne puis accepter l'ordre du jour pur et simple pour les raisons que M. Clémenceau a si patriotiquement exposées a la tribune; il faut que le gouvernement français aille à la conférence avec indépendance. Le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de M. Sadi Carnot.

M. Delafosse déclare se rallier à l'ordre du jour pur et simple.

M. le président. — L'ordre du jour pur et simple a la priorité. Je le mets aux voix.

Il y a une demande de scrutin sur l'ordre du jour pur et simple.

Voici les résultats du scrutin sur l'ordre du jour pur et simple repoussé par M. de Freycinet :

Pour.	176
Contre	323

La Chambre repousse l'ordre du jour pur et simple et adopte l'ordre du jour de confiance de MM. Sadi Carnot et Logerotte par 298 voix contre 70.

L'ELECTION DE CIVRAY

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection du 21 août 1881 dans l'arrondissement de Civray (Vienne).

M. Serph nie qu'il y ait eu des affiches blanches, et que le clergé soit intervenu.

L'élection est validée.

La prochaine séance est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 6 heures 50.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 1er juin 1882

Etaient présents : MM. A. Delfosse, président ; Screpel Roussel, vice-président ; Voldemar-Lestienne, Julien Lagache, Eloy-Duvillier, Vinchon, Henri Mathon, François Roussel.

Absents avec justification : MM. Gustave Wattinne, Motte-Bossut, Parent-Montfort.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La Chambre est appelée à donner son avis sur l'avant-projet présenté par les ingénieurs pour la construction d'un embranchement du canal de Roubaix vers Tourcoing, avant-projet dont M. le ministre des travaux publics a autorisé la mise à l'enquête, par décision du 19 avril dernier.

Le nouveau canal se détacherait du bief de partage du canal de Roubaix, à cent mètres environ à l'ouest du pont du Boulevard de Roubaix et Tourcoing, se développerait parallèlement à ce Boulevard et aboutirait par un coude à gauche, au lieu dit le Champ des Nonnes, en plein quartier industriel. — La Chambre émet un avis favorable sur l'utilité du projet qui lui est soumis.

M. le président communique à la Chambre un projet de formation d'une grande compagnie de navigation ayant pour but de faciliter par des services réguliers l'importation directe des laines d'Australie d'abord et de la Plata ensuite par Dunkerque. Ce projet serait sur le point d'aboutir avec le concours de la Banque maritime et du comptoir d'escompte de Paris.

Par ses délibérations des 2 février et 31 mai de l'année dernière, la Chambre de commerce de Roubaix, s'associant à celle de Tourcoing, a témoigné de tout l'intérêt que notre rayon si important peut avoir dans l'établissement des services projetés et insisté sur la nécessité d'attacher ces services à Dunkerque, port naturel de tous les grands centres industriels du Nord. Une assemblée commerciale tenue à Lille le 11 janvier dernier, sous la présidence de M. le préfet du Nord, a émis unanimement un vœu dans le même sens. — La Chambre déclare confirmer ses précédentes délibérations et affirmer l'utilité de la création à Dunkerque d'une grande ligne de navigation, sur l'Australie d'abord, et d'une autre ligne sur la Plata à organiser ultérieurement

Le consul général des Etats-Unis à Paris adresse à la Chambre une série de questions de statistique. La Chambre regrette de ne pouvoir répondre à ces questions, dont la plupart sortent de ses attributions.

La Chambre a reçu de M. Achille Scrépel, député, communication d'une lettre que lui a adressée M. le Ministre des Postes et Télégraphes, avec un certain nombre de formules des conditions d'abonnements au réseau téléphonique de l'Etat à établir à Roubaix et Tourcoing. Ce n'est, dit la lettre ministérielle, que lorsque l'administration aura été saisie des demandes des intéressés, et lorsque le crédit spécial aura été voté par les Chambres, qu'il sera possible d'apprécier si le nombre des abonnements est suffisant pour passer à l'exécution. — La Chambre fait des vœux pour que le projet d'un réseau téléphonique rencontre à Roubaix bon nombre d'adhésions et reçoive une prompte exécution.

M. le président entretient la Chambre d'une question fort grave, au sujet de laquelle une enquête est ouverte. Il s'agit de l'épuration des eaux de l'Espierre, dont l'insalubrité donne lieu à de vives réclamations, non seulement de la part des riverains de ce cours d'eau, mais aussi du gouvernement belge. M. le président dit que la commission d'enquête, dont il fait partie, l'a prié de réunir les intéressés et de recevoir leurs observations, après leur avoir donné communication de tous les documents.

Le président, A. DELFOSSE.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous avons annoncé, d'après l'*Intransigeant* que M. Charles Simon quittait le *Petit Nord* pour fonder à Paris avec M. Jules Simon, son père, un nouveau journal : « *Le Passant* ».

Le *Petit Nord* dément en ces termes cette nouvelle :

Au « Mémorial ». — M. Charles Simon a répondu par un démenti formel à la note fantaisiste de l'*Intransigeant* qui laissait prévoir son départ de Lille.

Nous prions le *Mémorial* et le *Journal de Roubaix*, qui ont donné asile à ce canard, de vouloir bien lui couper les ailes en faisant connaitre à leurs lecteurs le démenti de M. Charles Simon.

Voilà qui est fait.

Par décision du ministre des postes et télégraphes, en date du 21 mai 1882, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Busigny.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Delafosse sur la politique du Gouvernement en Egypte), les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit :

Ont voté pour :

MM. Giroud, Legrand (Pierre), Masure, Girard.

Ont voté contre :

MM. Desmoutiers, Bergerot, Legrand (Louis), Des Rotours, Brame, Debuchy, Trystram, Outters, Scrépel, Plichon.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Guillemin, Cirier, De Marcère.

N'a pas pris part au vote comme ayant été retenu à la commission du budget :

M. Bernard.

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour motivé présenté par MM. Sadi Carnot, Logerotte et Langlois (interpellation de M. Delafosse sur la politique du Gouvernement en Egypte), les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit :

Ont voté pour : MM. Desmoustier, Legrand (Louis), Trystram, Outters, Scrépel, de Marcère.

Ont voté contre : MM. Giroud, Masure, Brame, Girard.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, Legrand (Pierre), des Rotours, Debuchy, Guillemin, Cirier, Bernard, Plichon.

La Chambre des députés a adopté.

En présence du nombre toujours croissant des déserteurs français en Suisse, le gouvernement de la république helvétique, sur la demande du gouvernement français, vient de prendre une mesure rigoureuse.

Comme les lois d'extradition ne s'appliquent pas au déserteurs, pour les faire rentrer en France, on a pris un moyen détourné, et on les a mis en demeure soit de se marier et de se faire naturaliser, soit de quitter le pays.

Des mesures analogues, paraît-il, ont été prises par la Belgique et l'Allemagne, vis-à-vis de nos déserteurs : de sorte que les pauvres diables qui ne goûtent que médiocrement les charmes du régime militaire actuel n'ont plus d'autres ressources que de passer en Amérique.

La messe annuelle pour l'église, la France et la Société de Saint-Vincent-de-Paul, demandée par la Conférence Saint-Martin, sera célébrée en l'église Saint-Martin, lundi prochain 5 juin, à 8 heures.

Le lundi 5 juin 1882, à huit heures du soir, au square Square Notre-Dame, un grand concert de nuit, sera donné par la Société Chorale *la Cæcilia Roubaisienne* (Direction de M. J.-Bte Lhoest), en vue de couvrir les frais qu'entrainera le concours de Saint-Quentin auquel cette société doit prendre part le 11 juin courant et donné avec le bienveillant concours de la *Fanfare Delattre* (Direction de M. Louis Knorr.)

La *Cæcilia Roubaisienne* chantera les chœurs qu'elle doit exécuter au Concours de Saint-Quentin.

Prix du Cachet . Un franc.

N. B. On peut se procurer dès à présent, des cartes d'entrée chez MM. Landouzy, éditeur de musique, rue St-Georges; Barrez, rue du Vieil-Abreuvoir.

Dimanche, 4 juin, un grand concert sera donné, à 5 heures du soir, dans les jardins de M. Charles Pollet, à Mouveaux, par la *Musique municipale* avec le concours de la *Grande-Harmonie*, de Roubaix.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — Musique municipale de Mouveaux, directeur : M. Louis Montagne. — 1. L'Hyppodrome Roubaisien, De Leuw ; 2. Marche solennelle, Watter; 3. Air varié de concours, L. Montagne ; 4. Marche aux flambeaux, Meyerbeer.

DEUXIÈME PARTIE. — Grande-Harmonie de Roubaix, directeur : M. Victor Dekonnoy. — 1. Marche du Songe d'une Nuit d'Été, Mendelssohn ; 2. Ouverture de la Dame de Pique, Suppé; 3. Polka pour piston, exécutée par M. Ch. Montigny, piston-solo de la Grande-Harmonie, *** ; 4. Fantaisie sur la Reine de Chypre, arrangée par P. Baumann, Halévy ; 5. Fantaisie sur les Mousquetaires au Couvent, Varney ; 6. Galop, O. Métra.

François Lallement aime à boire et lorsqu'il s'y met, il n'y va pas de main morte. Hier, il consomma, en quelques minutes, pour deux francs de liquide. Lorsqu'il fallut délier les cordons de sa bourse, François se fit tirer l'oreille et la propriétaire de l'estaminet insistant, le sableur de genièvre lui répondit par des coups de poings dans le visage.

Lallement a été arrêté.

Sept kilos et demi de tabac belge ont été saisis, hier, par les agents de la sûreté, au domicile de M. Henri D..., âgé de vingt ans, fraudeur, arrêté en vertu d'un mandat du juge d'instruction.

G. Dervingt, vingt-deux ans, préposé à la garde du bois provenant de la démolition du cirque, ne se gênait pas pour vendre, chaque soir, quelques planches. Son patron, M. V..., finit par s'en apercevoir et le fit arrêter.

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés hier, contre des propriétaires de chiens errants.

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé le 27 mai 1882 par le Président de la République, des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de mai :

NORD

M. A. 2e classe. — Charles Gossin, pilote à Dunkerque; 11 mars 1882 : a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté attelé à une voiture. S'était précédemment distingué en accomplissant d'autres actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — Jules Monchaux, entrepreneur à Valenciennes; 5 février 1882 : a exposé sa vie pour sauver un enfant tombé dans les fossés des fortifications de Valenciennes. Avait déjà, en 1880, arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

Mentions honorables.

Roffin, sous-brigadier des douanes à Fretin ; Hamelin, préposé des douanes à la même résidence ;

Ennevelin, 2 avril 1882 : belle conduite dans un incendie.

Noël Lantoine, employé des contributions indirectes à Anzin; 17 avril 1882 : a arrêté deux chevaux emportés attelés à une voiture.

Pierre Loyseau, employé à Lille : 29 décembre 1881 : belle conduite dans un incendie.

Edouard Linez, imprimeur à Douai : 17 février 1882 : a sauvé une personne tombée accidentellement dans le canal de la Scarpe.

Emile-Désiré-Joseph Voissart, agent de police à Roubaix : 6 avril 1882 : a évité de nombreux accidents en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2e classe. — Jean Delangle, cantonnier auxiliaire à Saint-Laurent-Blangy, 17-27 février et 14 mars 1882 ; s'est dévoué à plusieurs reprises pour arrêter des chevaux emportés attelés à des voitures.

La *Musique municipale* de Neuville se fera entendre, après-demain, dimanche, au kiosque de la place des Nonnes.

Voici le programme :

1° *Bagnolet*, allegro militaire. — 2° Ouverture des *Diamants de la couronne*, Auber. — 3° *Ursule*, mazurka des concert, Tock. — 4° Polka de concert pour Piston, Christophle. — 5° *L'Ombre* grande fantaisie, Flotow. — 6° *Tramway* galop, Gobbaerts.

C'était hier, tenue du Conseil de révision à Tourcoing.

Il y a eu peu d'animation en ville. Quelques groupes de conscrits circulaient, chantant à peine.

La séance du Conseil a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville. Elle a été présidée par M. de Praneuf, conseiller de préfecture.

Le préfet, M. Jules Cambon n'est arrivé qu'à cinq heures. Il a été reçu a la gare par les membres de l'administration municipale.

M. Jules Cambon, a passé la revue du bataillon des Pompiers, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi que nous l'avons annoncé, il a fait la remise officielle des médailles d'honneur décernées par le gouvernement à MM. Masquillier, Carissimo et Morel.

Dans la soirée un banquet a été offert au préfet du Nord par le maire de Tourcoing, dans sa maison de la rue de Lille.

La *Musique Municipale* et les *Amis Réunis* se sont fait entendre pendant le banquet.

P.-S. — Les renseignements suivants nous arrivent sur la tenue du conseil de révision, à Tourcoing qui a été une vraie fête pour notre bataillon des pompiers.

La revue par le Préfet a commencé vers cinq heures et demi.

Les pompiers étaient alignés sur deux rangs. M. Jules Cambon est passé, accompagné d'un lieutenant-colonel et d'un intendant, M. de Praneuf suivait avec les membres de l'administration municipale.

Après la revue, le Préfet a remis la médaille d'or à M. Masquillier, commandant des Pompiers, les deux autres médailles ont été présentées à MM Carissimo et Morel par le lieutenant-colonel et l'intendant.

M. Jules Cambon a prononcé une allocution très-goûtée. Il a fait l'éloge des Pompiers en général et du bataillon de Tourcoing en particulier. Le Préfet a exposé en très bons termes, la grandeur des hommes qui se dévouent pour la chose publique.

A 6 heures 1[2 tout était terminé. M. Jules Cambon et sa suite s'en sont allés dîner chez M. Hassebroucq, maire de Tourcoing. Nous sommes sans nouvelles de cette fête culinaire.

Quant aux Pompiers, ils sont retournés à leur hôtel, musique en tête. On a formé les rangs dans la cour. Alors, trois bouquets ont été présentés aux officiers médaillés pendant la revue.

Le sergent Deswazière, toujours payant de sa personne dans les grandes circonstances, soit aux incendies, soit aux fêtes, a prononcé un excellent petit discours dont on a beaucoup apprécié la forme et le goût. M. Bacquart, sous-lieutenant, chef de la section de la *Croix-Rouge*, a présenté a son tour, une magnifique couronne accompagnée d'une allocution touchante et pleine d'heureuses pensées.

M. Masquillier a répondu par quelques paroles de remerciement.

A 7 heures 1[2, un banquet a réuni tous les pompiers dans une des salles de l'hôtel. Plusieurs officiers du corps des pompiers de Roubaix étaient présents.

N'oublions pas de mentionner que notre bataillon de pompiers s'est accru d'un nouvel officier, M. Jules Lahousse qui a pris rang, hier en faisant l'office de porte-drapeau.

Nous publierons demain les deux discours de félicitation adressés aux officiers médaillés, par le sous-lieutenant Bacquart et le sergent Desmazière.

La grève des mouleurs à Tourcoing :

A la fonderie Questroy, la situation est toujours la même. Il n'y a qu'une cinquantaine de journaliers qui travaillent.

Les grévistes sont très-calmes.

L'affaire du vol à l'*annonce* :

Le tribunal correctionnel de Lille a, dans son audience d'hier, condamné à trois mois de prison Silvio Fauché, l'Italien qui, sous le nom de Lignand, s'était fait remettre des sommes d'argent, au moyen d'annonces dans les journaux, comme nous l'avons raconté.

Cet individu n'en était certainement pas à son coup d'essai, mais il n'a néanmoins jamais été condamné.

Il est bien, ainsi qu'il l'avait tout d'abord déclaré, lors de son arrestation, fils d'une riche famille d'Italie, où son père occupe un poste très-élevé.

La Commission centrale de la grande Fête lilloise, s'est réunie mercredi soir; elle a décidé que le samedi 5 août, veille de la Fête, dans la soirée, des pelotons de mousquetaires et de dragons à cheval, avec fanfares, précédant un porte-bannière et un héraut d'armes, feront la proclamation de la réunion de Lille à la France, dans les différents quartiers de la ville et des sections de Fives et de St-Maurice.

A huit heures et demie du soir, le groupe chargé de la proclamation de la fête, se réunira sur la Grande-Place, à la musique du régiment des fuseliers, et fera, avec cette dernière, une rentrée aux flambeaux dans une des casernes de la ville.

Nous lisons dans la *Vraie France* :

Nous sommes heureux d'apprendre que le Comité des Dames patronnesses de l'Œuvre des écoles libres organisé, avec le concours du cours du *Denier des écoles catholiques*, une grande FOIRE AUX PLAISIRS, qui aura lieu, au Jardin zoologique de Lille, les dimanche 25 et lundi 26 juin. »

Le train-poste de Paris, qui devait entrer en gare de Lille à dix heures 40, a subi hier soir plus d'une heure de retard, par suite d'avarie grave à la machine, au sortir de la gare de Longueau.

L'ouverture du Panorama à Lille (*Bataille de Bapaume*) est définitivement fixée à mercredi prochain.

On sait que le Panorama est établi rue Jean-Bart, près l'église St-Michel.

Excellente nouvelle pour nos jeunes amis des écoles de Lille :

A partir du 7 juin, l'exposition de l'Art Industriel sera ouverte gratuitement aux enfants des écoles de 10 heures à 12 heures du matin.

Le mercredi et le jeudi, pour les garçons ; le vendredi et le samedi pour les filles.

Voici maintenant que les « commissaires » (*sic*) se mêlent de battre ceux qu'il devraient tout simplement arrêter.

S'il faut en croire un journal du matin, cela est cependant... à moins que ce ne soit aussi un canard, parti de la *casse* de quelque typographe.

En voyant un gaillard vigoureux briser la chaine qui fixe une charrette a bras, on peut suspecter, dit notre confrère, ses droits à la propriété du véhicule et lui demander des explications avant de le laisser s'éloigner. Mais substituer à cette petite enquête une véritable raclée, c'est un peu roide ; et nous ne saurions en féliciter les deux *commissaires* (?) qui ont appliqué hier cette correction préventive à un pauvre diable, le sieur A... C..., tout ahuri de cette intervention.

Pour compléter la fête, ils conduisirent A. C... à la gendarmerie, où l'on consentit à le relâcher, après avoir entendu ses explications et recueilli sur son compte des renseignements satisfaisants, mais non sans le gratifier, s'il faut l'en croire, de quelques bourrades à l'entrée comme à la sortie.

Nous avons parlé dernièrement de la disparition mystérieuse d'une cabaretière de la rue de la Paix, à Lille, nommée Marie X.... femme Charles X. Z. Nous apprenons que la fugitive est arrivée à New York, depuis le 17 mars et qu'elle y est établie bouchère, avec son séducteur.

Un portefeuille, contenant des valeurs importantes, a été trouvé hier à l'hôtel de l'*Audience*, place de Rihour, 22, à Lille, et remis immédiatement par l'hôtellier au bureau central de police, où son propriétaire pourra le réclamer. Nous nous plaisons à citer cet acte de haute probité.

Nous avons annoncé la fugue du nommé O., voyageur de commerce, qui aurait vendu à vil prix des marchandises appartenant à son patron, négociant, rue de Paris, à Lille, les marchandises enlevées représentaient une valeur de plus de 5,000 francs; elles ont été cédées par l'employé infidèle pour une somme de 2,000 fr.

Le Comice agricole de Lille rappelle aux intéressés que le 15 juin courant expire le délai pour la présentation des certificats des vieux serviteurs (récompenses annuelles).

La police de sûreté de Lille a opéré, hier deux arrestations assez importantes.

La première est celle du nommé Jules Caleuw, surpris en flagrant délit de vol de 50 francs au préjudice de M. Agache, charcutier.

La seconde arrestation est celle d'un cabaretier du Mont-à-Leux, le nommé Cornil Dumoulin, âgé de 40 ans. Cet *estimable* industriel du faubourg de Mouscron, si connu à la ronde, est venu à Lille se mettre plusieurs mauvaises affaires sur les bras. Il a été mis en lieu sûr pour ivresse, bris de clôture et violation de domicile chez les époux Lesoins, cabaretiers à Lille.

Voici le décret portant création du lycée *français* de Tourcoing dont il est question dans le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal, donné plus haut :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Vu les délibérations des 29 novembre, et 20 décembre 1881 et 19 mai 1882, par lesquelles le conseil municipal de Tourcoing a émis le vœu qu'un lycée national pour l'enseignement spécial fût créé dans cette ville, et s'est engagé : 1° à fournir des bâtiments conformes aux plans qui seront approuvés par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, garnis du mobilier usuel et scientifique déterminé par les règlements ; 2° à satisfaire aux obligations imposées par la loi du 15 mars 1850 ; 3° à entretenir pendant dix ans un certain nombre de bourses;

Vu l'avis du conseil académique de Douai, du 25 novembre 1881 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique ;

Vu la loi du 15 mai 1850 ;

Vu le décret du 16 avril 1853 ;

Décrète :

Art. 1er. — Un lycée pour l'enseignement spécial est créé à Tourcoing.

Art. 2. — Le lycée de Tourcoing sera organisé après qu'il aura été reconnu contradictoirement, par les délégués de l'administration municipale et par ceux du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, que les bâtiments ont complètement achevés conformément aux plans qui seront approuvés et garnis du mobilier usuel et scientifique déterminé par les règlements.

Art. 3. — Les prix de pension et d'externat sont fixés ainsi qu'il suit :

PENSION

Classes primaires 600 francs. — Classe préparatoire 650 fr. — 1re, 2e, 3e et 4e année d'enseignement spécial 700 fr.

DEMI-PENSION

Classes primaires 375 francs. — Classe préparatoire 400 fr. — 1re, 2e, 3e et 4e année d'enseignement spécial 425 fr.

FRAIS D'ÉTUDES

Classes primaires 45 francs. — Classe préparatoire 60 fr. — 1er, 2e, 3e et 4e année d'enseignement spécial 100 francs.

EXTERNAT SURVEILLÉ

Classes primaire 130 fr. — Classe préparatoire 130 fr. — 1re, 2e, 3e et 4e année d'enseignement spécial 130 fr.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 mai 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Séance du jeudi 1er juin 1882

Présidence de M. VALROGER

M. HERBAUT, occupe le siège du ministère public

Entraves à la liberté du travail

Il y a quelque temps, une grève éclatait chez M. Leplat filateur à Tourcoing, plusieurs grévistes voulurent empêcher certains ouvriers de continuer leur travail. Des coups furent échangés, plainte fut déposée à la police. L'affaire appelée hier devant le tribunal correctionnel.

Quatre ouvriers sont assis au banc des prévenus, les sieurs Louis Desnoulet, âgé de 31 ans, Jules Berthe, 21 ans, J.-B. Bompteau, 24 ans, Henri Beaucarne, 26 ans.

Me Boitel, aîné, occupe le banc de la défense.

Après l'audition de quelques témoins, l'avocat demande remise à huitaine pour comparution de nouveaux témoins.

Cette remise est accordée.

Coups et blessures

Nous avons raconté dans notre numéro de mardi la dispute arrivée rue du Priez, entre le sieur Jean Degraef et Jules Dewagner, au sujet d'une discussion de cabaret.

Nous avons donné de longs détails sur cette affaire en ajoutant que Dewagner avait reçu un léger coup de couteau sous l'oreille gauche.

Pour ce fait Degraef a été condamné hier a 1 mois de prison.

Port d'armes prohibée

Mercredi dernier 30 mai, vers 2 heures de l'après-midi, un sergent de ville de service à la préfecture fut averti qu'un individu en état d'ivresse et un revolver en main menaçait les passants. L'agent s'empara de l'ivrogne : un nommé Henri Codron, âgé de 33 ans, surveillant de filature.

Comme on le fouillait, il insulta grossièrement les agents et leur lança cette phrase : « Il n'est pas trop tôt que la revolution arrive pour que l'on vous fasse votre affaire. »

Devant le tribunal, Codron est beaucoup moins fier, les vingt-quatre heures qu'il a passé au violon semblent l'avoir calmé, aussi c'est en rejetant toute la faute sur son état d'ivresse, qu'il réclame l'indulgence du tribunal. Il est condamné à 15 jours de prison pour outrage à des agents dans l'exercice de leurs fonctions, à 3 jours pour ivresse, et à 16 francs d'amende pour port d'armes prohibée.

FÊTE LILLOISE

Nous recevons le programme officiel de la FÊTE COMMUNALE de Lille en 1882 :

Journée du dimanche

Dimanche 18 juin, à six heures du matin, salves d'artillerie annonçant la fête.

A 10 heures. — Revue générale sur le boulevard des Ecoles, des compagnies d'archers, etc., qui devront y être rendues dès 9 heures.

A 8 heures. — Tir à la bombe par les artilleurs de la ville, sur l'Esplanade de la Citadelle.

Concours de tir à l'arme de guerre, organisé par la « Lilloise». 3,000 fr. de prix.

Tir à l'arc à la Perche, à Moulins-Lille.

Tir à l'arc au berceau, rue d'Arras, à l'*Alliance*, rue Auber, 7.

Tir au fusil-arbalète, place Philippe-de-Girard.

Tir à la grande arbalète, boulevard Montebello.

Tir à la carabine Flobert, à l'Orphéon.

Jeu de balle ; divers jeux de boule, palets, billard anglais.

Poste aérienne de Lille sur Paris.

Concours de pêche à la ligne, porte Saint-André.

Jeux populaires, etc.

Le soir, de 9 à 11 heures, illumination et concerts d'harmonie, à la Grande Place et place Saint-André.

Illumination des édifices publics.

Journée du lundi

Continuation des jeux. A 3 heures, place de la République, *lâcher* de 3,000 pigeons-voyageurs.

A 2 heures, joute sur l'eau, chasse aux canards, jeux de bague, joûtes sur l'eau, etc.

A 6 heures. — Grand concert au Jardin-Vauban.

A 7 heures. — Distribution des prix, à l'Esplanade.

A 9 heures. — Concert sur l'Esplanade ; illumination des allées, des ponts, du canal.

Le dimanche 30 juillet, auront lieu des régates internationales.

Hellemmes-Lille. — Les morts subites continuent à se multiplier aux environs de Lille.

Hier matin, un ajusteur des ateliers de la Compagnie du Nord, est tombé mort en se rendant à son travail. C'est un nommé L. Delobel, domicilié à Hellemmes. Il était âgé de 37 ans et laisse une veuve avec 4 jeunes enfants